

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 07170/2019/SG/LCP/CNF/Cg-18

2 avril 2019

Annexe: 1

Objet: Lettres de créance des délégués des Membres et coordination de l'inscription des délégués au Dix-huitième Congrès météorologique mondial

Suite à donner: Présenter des lettres de créance conformes aux dispositions du Règlement général

Madame, Monsieur,

Je voudrais appeler votre attention sur la dix-huitième session du Congrès météorologique mondial, qui aura lieu à Genève (Suisse), du 3 au 14 juin 2019, et vous informer que l'inscription en ligne des délégations à la session commencera le **8 avril 2019**.

Il est fortement recommandé de procéder à la préinscription en ligne de l'ensemble des participants afin d'éviter toute attente à l'arrivée au centre de conférences. Compte tenu de leur statut officiel auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à coordonner l'inscription en ligne de la délégation de leur pays.

De plus amples renseignements sur la procédure d'inscription figurent en annexe (Note d'information à l'intention des coordonnateurs sur l'inscription des délégués – Accès au système d'enregistrement en ligne). **Veillez noter que, conformément à l'article 21 du Règlement général, communiquer des renseignements via le système d'enregistrement en ligne n'exclut pas de présenter des pouvoirs au Secrétariat de l'OMM.**

À cet égard, je vous invite à prendre contact avec les autorités gouvernementales compétentes pour faire en sorte que les pouvoirs et la préinscription soient cohérents. Pour plus de commodité, l'extrait pertinent de la règle susmentionnée est cité ci-après:

«Avant une session d'un organe constituant autre que le Conseil exécutif, chaque Membre devrait, dans la mesure du possible, communiquer au Secrétaire général les noms des personnes faisant partie de sa délégation auprès de cet organe, en indiquant laquelle sera son délégué principal.

Outre cette communication, une lettre donnant ces indications, par ailleurs conforme aux dispositions de la Convention et du Règlement et signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci, est envoyée au Secrétaire général ou remise à son représentant à la session...»

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Vous pouvez donc constater que la lettre de créance doit être «signée par une autorité gouvernementale compétente du Membre, ou au nom de celle-ci». Je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous assurer que les lettres de créance des délégués de votre pays à la session susmentionnée, répondant aux exigences indiquées ci-dessus, sont envoyées au Secrétaire général avant la session ou sont remises au guichet d'enregistrement des participants au Congrès. Il est important de respecter ces conditions, qui déterminent la participation de votre délégation à cette session et, en particulier, l'autorisation d'exercer son droit de vote.

Pour faciliter l'organisation de la session, il serait hautement souhaitable que les lettres de créance des délégués soient communiquées au Secrétariat de l'Organisation météorologique mondiale le **10 mai 2019** au plus tard.

Tous les Membres de l'OMM sont invités à continuer d'inclure dans leurs délégations au Congrès des conseillers en hydrologie auprès de leurs représentants permanents ou des représentants de leurs Services hydrologiques.

Lorsqu'il n'existe pas de relations diplomatiques entre un Membre et la Suisse, ou bien si un Membre estime que l'octroi de visas à ses ressortissants pourrait donner lieu à certaines difficultés, la présentation des demandes de visa à la Suisse devra s'effectuer par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'OMM, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe I du Règlement général de l'Organisation. Ces demandes doivent contenir tous les renseignements nécessaires (nom, prénom, date et lieu de naissance, nom du père, nationalité, numéro de passeport, date et lieu de délivrance et date d'expiration du passeport, profession, lieu où doit être délivré le visa et durée du séjour en Suisse) et parvenir au Secrétaire général dans les plus brefs délais.

Je vous serais très reconnaissant de veiller, dans la mesure du possible, à ce que les dispositions susmentionnées soient appliquées.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

pour 
(P. Taalas)
Secrétaire général

DIX-HUITIÈME CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL
GENÈVE, 3-14 JUIN 2019

NOTE D'INFORMATION À L'INTENTION DES COORDONNATEURS
SUR L'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉS

ACCÈS AU SYSTÈME D'ENREGISTREMENT EN LIGNE

Ref.: 09856/2019-1.0 LCP

En tant que coordonnateur pour l'inscription en ligne des délégués à la dix-huitième session du Congrès météorologique mondial, vous avez la possibilité d'accéder directement à un système d'enregistrement en ligne qui vous permettra d'accomplir toutes les formalités d'inscription de votre délégation.

Accès au système d'enregistrement

Vous allez bientôt recevoir, dans un courriel distinct, un lien vers le système d'enregistrement, ainsi qu'un identifiant et un mot de passe vous permettant de vous connecter pour inscrire tous les membres de votre délégation.

Inscription des participants

L'inscription en ligne commence le 8 avril 2019.

Vous êtes prié(e) d'inscrire séparément chaque membre de votre délégation. Une fois la demande envoyée, vous recevrez un accusé de réception.

Confirmation de l'inscription

Lorsque l'OMM aura validé l'inscription, chaque participant de votre délégation recevra par courriel une confirmation contenant des informations supplémentaires.

Veillez noter que, pour obtenir un badge d'identification, les délégués doivent se présenter au guichet d'enregistrement, munis d'une copie du courriel de confirmation ainsi que de leur passeport ou de toute autre pièce d'identité officielle. Le guichet d'enregistrement se trouvera dans le hall d'entrée du Centre international de conférences de Genève (CICG).

Le statut officiel de votre délégation sera confirmé une fois que le Secrétariat de l'OMM aura reçu les pouvoirs de la part des autorités gouvernementales compétentes. **Communiquer des renseignements via le système d'enregistrement en ligne n'exempte pas les Membres de présenter des pouvoirs au Secrétariat de l'OMM, par courriel ou par télécopie: +4122 730 80 37.**

Le Secrétariat de l'OMM vous encourage vivement à préinscrire l'ensemble des membres de votre délégation afin d'éviter toute attente à l'arrivée au centre de conférences.

Inscription en ligne et remise des badges

La remise des badges pour le Dix-huitième Congrès météorologique mondial commencera dans le bâtiment de l'OMM le dimanche 2 juin 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 et se poursuivra au CICG à partir du lundi 3 juin, et pendant toute la durée du Congrès, de 8 h 30 à 17 h 30.

Les délégués qui n'ont pas été préinscrits devront s'inscrire en personne au guichet d'enregistrement, munis d'une preuve officielle de leur statut de représentant, telle qu'une lettre de créance dûment signée par **l'instance gouvernementale habilitée** de leur pays d'origine ou, dans le cas des observateurs, d'une attestation de représentation signée par le chef de l'administration ou de l'entité appropriée.

Pour de plus amples précisions, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel adressé à: registration@wmo.int.
